

## NOTE

Dest. : Conseil d'administration de WCI, inc.

Exp. : Jean-Yves Benoit (trésorier)

Date : 11 octobre 2018

Objet : Rapport du trésorier : Évaluation du respect de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

## **Introduction**

WCI, inc. (la « société ») a établi une Politique en matière de gestion de fonds (la « politique ») qui détermine les exigences relatives à la gestion des fonds de la société.<sup>1</sup> Cette politique précise les objectifs de la gestion des fonds de la société ainsi que les responsabilités respectives du conseil d'administration, du comité des finances, du trésorier et des institutions financières qui détiennent les actifs de la société (les « dépositaires »).

L'article 6 de la politique (« Contrôle ») prévoit que :

*Au moins une fois par année, le trésorier doit préparer et présenter au conseil d'administration une évaluation du respect de la présente politique. Cette évaluation doit comprendre un bilan des transactions financières et des avoirs de la société, une confirmation du respect de la répartition prévue et une déclaration indiquant l'atteinte de chacun des objectifs de la présente politique.*

*Si le conseil d'administration l'exige, le comité de vérification peut demander à une tierce partie une évaluation du respect de la présente politique.*

En remettant ce rapport au conseil d'administration, le trésorier s'acquitte de sa responsabilité de reddition de comptes.

## **Méthode**

La présente évaluation couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018<sup>2</sup>. Elle a consisté en un examen des transactions financières effectuées par la société et des activités du comité des finances, du trésorier et du directeur général. L'évaluation a porté sur chacun des principaux volets de la politique, notamment :

1. Les obligations ont-elles été remplies comme l'exige la politique?
2. Les fonds ont-ils été gérés selon la norme de diligence stipulée dans la politique?

---

<sup>1</sup> La Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc. se trouve à l'adresse suivante : [http://wci-inc.org/fr/docs/Funds\\_Management\\_Policy\\_Amendment%202017-04-20\\_French.pdf](http://wci-inc.org/fr/docs/Funds_Management_Policy_Amendment%202017-04-20_French.pdf)

<sup>2</sup> Les évaluations antérieures du trésorier peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://wci-inc.org/fr/documents.php>, dans la section Politiques.

3. La répartition des actifs a-t-elle été faite conformément aux exigences de la politique?
4. Y a-t-il eu des activités prohibées?

Pour terminer, cette évaluation établit dans quelle mesure chacun des objectifs de la politique a été atteint.

## **Discussion**

**Résumé des activités financières** : Le directeur général gère les fonds de la société avec le soutien du personnel et du comptable, conformément aux procédures et politiques comptables de WCI, inc. Le comité des finances passe régulièrement en revue les activités financières. Le comité de vérification procède à une vérification financière annuelle, conformément à la Charte du comité de vérification.

La dernière modification des exigences de répartition d'actif de la Politique en matière de gestion de fonds date de la réunion du conseil d'administration du 20 avril 2017.

La période visée par le présent rapport comprend les activités financières suivantes :

- **Fonds reçus** : Tous les fonds reçus ont été déposés dans les comptes chèques de WCI, inc. auprès de la *Bank of the West* ou de Desjardins. Ces fonds provenaient de la Californie, du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse.
- **Respect des exigences en matière de flux de trésorerie** : Les fonds en espèces ont été déposés dans deux comptes chèques et un compte Avantage Entreprise (similaire à un compte épargne) ayant chacun conservé un solde suffisant pour respecter les exigences en matière de flux de trésorerie en dollars canadiens et américains.

WCI, inc. maintient un compte chèques auprès de la *Bank of the West*. La *Federal Deposit Insurance Corporation* (FDIC) des États-Unis assure le contenu de ce compte chèques jusqu'à concurrence de 250 000 \$ US. Pour se conformer aux exigences de la politique, la hauteur et la période pendant laquelle des fonds non assurés sont maintenus à la *Bank of the West* devraient être minimisés et ne pas excéder 250 000 \$ US.

Le Groupe Desjardins est une association québécoise de coopératives d'épargne et de crédit nommées « caisses ». La société a maintenu un compte chèque et un compte Avantage Entreprise à la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publiques, qui est située à Québec. Les fonds (en \$ CA) à la Caisse sont assurés par l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) jusqu'à concurrence de 100 000 \$ CA. Pour se conformer aux exigences de la politique, la hauteur et la période pendant laquelle des fonds non assurés sont maintenus à la Caisse Desjardins devraient être minimisés et ne pas excéder 500 000 \$ CA.

- Achat de titres du Trésor américain et de certificats de dépôt : La plus grande part des fonds de WCI, inc. sont en \$ US et détenus à la *Bank of the West*. La société a acheté des titres du Trésor américain et des certificats de dépôt afin de respecter les exigences de la Politique en matière de gestion des fonds, incluant les exigences de protection du capital et de flux de trésorerie. Ces dernières ont par ailleurs dicté le choix de l'échéance des instruments. Une fois les titres parvenus à échéance, les fonds reçus ont été déposés automatiquement dans le compte chèques à la Bank of the West.
- Paiements : Les entrepreneurs, les fournisseurs, les employés et les autorités fiscales ont été payés selon leurs exigences respectives et après avoir obtenu l'autorisation des responsables de la société.

L'achat de titres du Trésor américain par le biais d'un accord-cadre de cession en pension conclu avec la *Bank of the West* et de certificats de dépôt assurés par la FDIC a été le principal moyen utilisé pour gérer le solde du compte chèques tout en garantissant la disponibilité de fonds suffisants pour répondre aux exigences en matière de flux de trésorerie. L'accord-cadre de cession en pension permet à la société d'acheter n'importe quelle quantité de titres du Trésor américain pour une période pouvant atteindre 90 jours.

La société a acheté des certificats de dépôt assurés par la FDIC auprès de plusieurs institutions par la division des marchés des capitaux de la *Bank of the West*. L'achat de certificats de dépôt a garanti que la répartition des actifs respecte les paramètres établis par la politique (voir ci-dessous). De plus, les certificats de dépôt rapportent plus d'intérêts que les titres du Trésor américain (en vertu de l'entente de cession en pension).

La *Bank of the West* n'a exigé aucun frais pour ces services. Desjardins a exigé des frais de service allant de 5,95 à 13,12 \$ CA par mois pour l'ensemble des deux comptes. Les frais mensuels moyens chez Desjardins étaient de 8,15 \$ CA, pour un total de 97,80 \$ CA au cours de l'exercice.

**Obligations spécifiées par la politique** : La politique prévoit des obligations particulières pour le conseil d'administration, le comité des finances, le trésorier et les dépositaires.

- Conseil d'administration. Il incombe au conseil d'administration « de s'assurer d'adopter et de faire appliquer les politiques appropriées qui serviront à régir la gestion des fonds de la société ». Le conseil s'est assuré que les mesures appropriées soient en place en adoptant et en modifiant la politique. Il doit également veiller à sa mise en œuvre. Le conseil, lors de sa réunion de novembre 2015, a fait l'analyse de la politique et a discuté de son application à la lumière du rapport du trésorier. Il a modifié la politique en réponse aux recommandations formulées par le comité des finances lors des réunions du conseil de mars 2016 et d'avril 2017. Suite à l'analyse du présent rapport, le conseil pourra déterminer si des mesures supplémentaires s'imposent pour s'assurer que la politique soit appliquée correctement.
- Comité des finances. Le comité des finances s'est acquitté de l'obligation suivante : « Au moins une fois par année, le comité des finances doit passer en revue les politiques de la

société qui régissent la gestion des fonds de l'entreprise et il doit, au besoin, proposer au conseil d'administration les modifications à apporter auxdites politiques afin qu'elles répondent davantage aux besoins de la société. » Le comité des finances a tenu neuf conférences téléphoniques au cours de cette période d'évaluation, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018. Lors de chaque conférence téléphonique, le comité a examiné l'état des finances et les flux de trésorerie de la société ainsi que le respect de la politique.

- **Trésorier.** Selon la politique, le trésorier doit s'acquitter de la tâche suivante : « Il doit préparer et garder à jour les flux de trésorerie de la société, qui doivent porter sur les recettes et les dépenses des 18 prochains mois. Après avoir fait examiner et approuver les prévisions de trésorerie par le comité des finances le trésorier doit les soumettre au comité de direction au moins une fois par trimestre. » Au nom du trésorier, le directeur général a maintenu à jour les prévisions du flux de trésorerie des 18 prochains mois et les a transmises au comité des finances lors de chaque conférence téléphonique de ce comité.
- **Dépositaires.** La *Bank of the West* et la Caisse Desjardins ont été les dépositaires au cours de la période visée par ce rapport. Les comptes ont été maintenus à la *Bank of the West* et à la Caisse Desjardins, qui ont exécuté toutes les transactions. La carte de crédit de la société provenait de la *Bank of the West*. Les dépositaires sont responsables « d'effectuer les transactions financières, à la demande des représentants dûment autorisés de la société [et] doi[ven]t produire, mensuellement et annuellement, des rapports exhaustifs et exacts ». La *Bank of the West* et la Caisse Desjardins ont exécuté des transactions à la demande du directeur général et du directeur général adjoint. Les dépositaires ont aussi remis des rapports qui ont été examinés de façon continue par le directeur général et sur une base mensuelle par le comptable. En outre, le président, le secrétaire et le trésorier du conseil ont accès en tout temps à divers rapports en ligne, y compris l'historique complet des transactions portées à la carte de crédit.

**Norme de diligence :** La politique précise la norme de diligence qui régit la gestion des fonds de la société.

*Les fonds doivent être gérés avec prudence, conformément à tous les objectifs de la présente politique. Des mesures doivent être prises afin d'éviter de prendre des risques, tels que faire correspondre l'échéance des titres aux besoins de trésorerie dans le but d'éviter de devoir vendre des titres au taux du marché en période de conjoncture défavorable.*

Les activités menées au cours de la période visée par ce rapport sont conformes à la norme précisée dans la politique. La société a détenu chaque titre du Trésor américain et chaque certificat de dépôt jusqu'à son échéance; il n'y a eu aucune pénalité pour remboursement anticipé ni aucun risque associé aux fluctuations du marché. La Politique reconnaît également l'importance d'adhérer aux Lignes directrices en matière de déontologie et à la Politique en matière de conflit d'intérêts<sup>3</sup> de la société relativement aux activités de gestion des fonds. Aucun conflit d'intérêts potentiel ou réel n'a été décelé au cours de la période visée par ce rapport.

**Répartition des actifs** : La politique précise que « les actifs financiers énumérés dans le Tableau 1 peuvent être utilisés dans la gestion des fonds de la société, selon la répartition établie » (consulter le tableau 1 ci-dessous). Les instruments énumérés au tableau 1 ont servi à maintenir les actifs financiers de la société lors de la période visée par ce rapport.

**Tableau 1 : Répartition des actifs**

Type d'actif	Échelle de répartition
Les liquidités dans des comptes avec et sans intérêts, dont les montants sont entièrement garantis par la <i>Federal Deposit Insurance Corporation</i> (FDIC), la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), ou l'Autorité des marchés financiers (AMF).	0 % à 100 %
Les liquidités détenues dans des comptes avec et sans intérêts en excès des montants garantis.	Jusqu'à 250 000 \$ USD Jusqu'à 500 000 \$ CAD
Les certificats de dépôt dont les montants sont entièrement garantis par la <i>Federal Deposit Insurance Corporation</i> (FDIC) ou la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).	0 % à 75 %
Les titres du département du Trésor des États-Unis.	0 % à 75 %
Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada	0 % à 75 %
Les obligations à caractère général émises par l'un des gouvernements participants.	0 % à 25 %

Au cours de la période visée par ce rapport, voici la répartition de l'actif, agrégée au dernier jour de chaque mois :

**Répartition des actifs au cours de la période examinée pour ce rapport**

Type d'actif	Part des actifs			Temps moyen avant échéance
	Moyenne	Minimale	Maximale	
Liquidités (compte chèques)	12 %	8 %	29 %	(s. o.)
Certificats de dépôt (assurés par la FDIC)	60 %	45 %	71 %	5 mois
Titres du Trésor américain	28%	0 %	43 %	(s. o.)

<sup>3</sup> Les Lignes directrices en matière de déontologie et la Politique en matière de conflits d'intérêts de WCI, inc. se trouvent à l'adresse suivante : <http://wci-inc.org/fr/docs/Conflict of Interest Policy FR rev 12-9-13.pdf>.

Du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, le solde de trésorerie du compte chèques à la *Bank of the West* a été maintenu à moins de 500 000 \$ US en fin de journée pendant 359 jours, alors qu'il a excédé ce seuil en fin de journée à six occasions, toutes résolues dès le lendemain. Quatre de ces situations ont été occasionnées par des retenus de soirée effectuée par la banque sur des paiements reçus de la Californie, de l'Ontario et du Québec, alors que dans les deux autres cas, il s'agit d'investissements venus à maturité qui n'ont pu être réinvestis le même jour. À 63 reprises, le solde du compte chèque a dépassé 500 000 \$ US en raison d'investissements venus à maturité, mais à chaque fois, les fonds ont été réinvestis le même jour.

Pendant la même période, le solde cumulatif des comptes à la Caisse Desjardins est toujours demeuré sous le seuil de 600 000 \$ CA, en conformité avec le seuil établi par la politique.

Les avoirs restants étaient sous forme de titres du Trésor américain et de certificats de dépôt. Les avoirs en titres du Trésor américain et en certificats de dépôt ont respecté les paramètres de répartition des actifs établis dans la politique. Pendant la période couverte par le présent rapport, la société a acheté 26 certificats de dépôt, dont l'échéance variait de un à sept mois. La plupart des échéances étaient de six mois et la durée moyenne de cinq mois.

**Activités prohibées** : La politique précise que certaines activités sont proscrites. Aucune activité prohibée n'a eu lieu au cours de la période visée par ce rapport.

## Constats et recommandations

Au cours de la période visée ce rapport, les actifs financiers de la société ont, de manière générale, été gérés conformément aux exigences de la politique. La possibilité d'utiliser trois types d'actifs financiers (compte chèques, titres du Trésor américain et certificats de dépôt) au sein d'un même établissement (*Bank of the West*) s'est traduite par une gestion efficace et transparente de la majorité des actifs financiers de la société.

La Politique en matière de gestion de fonds a été modifiée par le Conseil d'administration en avril 2017 afin de permettre à WCI, inc. de détenir des fonds non-assurés n'excédant pas 250 000 \$ US pour les comptes américains et 500 000 \$ CA pour les comptes canadiens. Cette modification offre plus de flexibilité afin de gérer les fonds de la société de façon sécuritaire et prudente. Au cours de la dernière année, WCI, inc. a acheté des titres de trésorerie américains et des certificats de dépôt de plus de 500 000 \$ US et a reçu des contributions des gouvernements participants dont le montant était au-delà de ce seuil. Ainsi, il n'a pas toujours été possible pour la société de demeurer en tout temps en conformité avec la politique. Je recommande que le comité des finances évalue la possibilité de modifier la politique en matière de gestion des fonds afin de permettre que les liquidités non assurés détenus dans les comptes de la société avec et sans intérêts puissent dépasser temporairement les limites de 250 000 \$ US et 500 000 \$ CA en autant que ces dépassements ne durent pas plus d'un jour ouvrable. Une telle recommandation pourrait être présentée, et soumise pour approbation du conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Concernant la gestion des actifs, les prévisions du flux de trésorerie se sont avérées importantes et utiles. L'examen régulier, par le comité des finances, des activités, de la situation financière et du flux de trésorerie de la société a été très important pour informer les administrateurs membres du comité.

Finalement, le 31 août 2018, WCI, inc. a reçu une lettre du gouvernement de l'Ontario l'informant que le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de cette province a été aboli le 3 juillet 2018 et qu'elle entend amender son entente avec WCI, inc. afin de refléter un niveau de service moindre et d'en modifier la date de terminaison pour le 30 novembre 2018. Le directeur général travaillera de concert avec les gouvernements participants et le conseil d'administration afin de permettre un retrait ordonné de l'Ontario de WCI, inc. Le conseil d'administration sera informé de tout impact potentiel sur les finances de la société et tout changement à l'entente qui lie l'Ontario et WCI, inc. sera présenté au conseil d'administration pour son approbation.

Selon l'examen annuel effectué, voici les constatations concernant chacun des objectifs indiqués dans la politique :

1. Les fonds doivent être gérés dans le respect des lois applicables.

*Toutes les lois applicables ont été respectées.*

2. Les fonds doivent être gérés conformément à toutes les exigences précisées dans les ententes de financement conclues par la société.

*Les fonds ont été gérés de façon conforme à toutes les exigences précisées dans les ententes de financement conclues par la société.*

3. Les fonds doivent être gérés de manière à respecter les exigences de trésorerie de la société, tels qu'ils ont été définis par le trésorier, y compris les exigences en dollars canadiens et en dollars américains.

*Une analyse du flux de trésorerie sur 18 mois a été tenue à jour et présentée au comité des finances tous les mois. Au cours de la période visée, la gestion des fonds a répondu aux exigences en matière de flux de trésorerie de la société, sans exception, tant en dollars américains que canadiens.*

4. Les fonds doivent être gérés de manière à préserver le capital, dans toute la mesure possible.

*Le capital a été entièrement préservé.*

5. Les fonds doivent être gérés de manière à offrir un taux de rendement concurrentiel (moins les frais), conformément à l'atteinte des autres objectifs, en reconnaissant en particulier l'importance primordiale de la préservation du capital.

*Les taux de rendement des titres du Trésor, des certificats de dépôt et des dépôts assurés étaient conformes aux conditions du marché. Même si les rendements sont relativement faibles, le choix de ces instruments respecte l'objectif de préservation du capital. Les frais engagés pendant la période examinée étaient des frais de service, des frais de change de devises, ainsi que des frais de virements internationaux et domestiques engagés à la Caisse Desjardins et à la Bank of the West.*